KWZ 151 E

SanClean ECO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SanClean ECO

Code du produit KWZ 151 E

UFI J744-UHW7-EV5U-7KDY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du Produit nettoyage (acide)

mélange Catégories d'utilisateurs: utilisateurs professionnels ET privée.

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG

Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse : [24h/7d]

Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 03.03.2021

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.







2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un

équipement de protection du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit L-(+)-acide lactique, No.-CAS 79-33-4, No.-CE 201-196-2

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
L-(+)-acide lactique	5% - 10%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318	NoCAS: 79-33-4 NoCE: 201-196-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Appeler un médecin dans les cas graves. Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste,

appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le

faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis

d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du Moyens d'extinction appropriés

dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Pas de contraintes agent extincteur.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil

de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le Conseils pour les non-secouristes

contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les brouillard/ Conseils pour les secouristes

vapeurs/ aérosols. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire

portant un filtre du modèle AB 2 [EN141].

6.2. Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 12.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément

aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection

> respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Appareil respiratoire

avec filtre AB 2 [EN141].

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le

rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant Protection de la peau et du corps

la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la

réglementation locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide. Couleur Clair. Jaune. Odeur Caractéristique. Point de fusion/ point de Non déterminé.

congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

Limites inférieure et supérieure

d'explosion:

Point d'éclair:

Inflammabilité:

Non déterminé. Non déterminé.

Température d'auto-inflammation: Non déterminé. Température de décomposition: Non déterminé. pH: Non applicable.

Viscosité cinématique: Non déterminé. Solubilité:

complètement miscible (Eau)

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log):

Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative: 1.01

Densité de vapeur relative: Non déterminé. Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Voir section 10.3

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé

et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles Des oxydants. Des acides et des bases.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

L-(+)-acide lactique (CAS 79-33-4)

Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API)

Oral LD50 Rat = 3730 mg/kg (IUCLID)

Corrosion/irritation cutanée Peut irriter la peau.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Négligeable.

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Donnée non disponible.

Danger par aspiration Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Expérience chez l'homme Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques

physiques, chimiques et

toxicologiques

Risque de lésions oculaires graves.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

L-(+)-acide lactique (CAS 79-33-4)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute **Toxicity Data**

LC50 96 h Brachydanio rerio 320 mg/L [semi-static] (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 100 - 180 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 100 - 180 mg/L [static] (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity

Data

EC50 48 h Daphnia magna 240 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 180 - 320 mg/L [Static] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le

règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. **12.4. Mobilité dans le sol**Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni

bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes WGK-D: 1 - pollue faiblement l'eau classement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

I'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires CPID (CH): 633335-32.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 12. (CH)

VOC (CH) = <3%

L-(+)-acide lactique (CAS 79-33-4)

Switzerland - Biocides - Annex II -Active Substances - Minimum Purity Switzerland - Biocides - Annex II -Active Substances - Product Type 95.5 w/w % Sunset Date: 06/30/2027 (new active substance)

>=955 g/kg Sunset Date: 04/30/2029 (dry weight)

Product Type: 1 Product Type: 2 Product Type: 3 Product Type: 4

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Changements depuis la dernière version: remaniement général.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.

VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

Les principales références bibliographiques et sources de données L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées

aux sections 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils relatifs à la formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation

appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations Voir mode d'emploi de produit/etiquette.

Mode d'emploi Conserver hors de la portée des enfants.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été

établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

spécifications de qualité.